

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 14

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 juillet 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Aniko JUNG
 Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Aurélia HEINRICH à M. Jeannot KLEIN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. EXTENSION DU CIMETIERE MUNICIPAL – MISE EN PLACE D'UN MURET EN BETON.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Consécutivement à l'opération d'extension du cimetière communal, il s'avère qu'une différence de niveau entre le cimetière ancien et son extension nécessite la mise en place d'un muret en béton.

La SAS WICKER de SCHAFFHOUSE SUR ZORN-HOCHFELDEN a établi le devis suivant :

Objet : Différence de niveau ancien cimetière et extension - Mise en place muret béton :

	Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.
1	Préparation zone à traiter - terres restent sur place pour réemploi	23,000 MI	25,00	575,00
2	Fourniture de longrines préfabriquées section 20/60 par 5 ml, poids 1.5T, avec réservations diam 100 pour scellement vertical sur plots de fondation.	23,000 MI	99,10	2 279,30
3	Fouille en rigole profondeur 20 cm pour pose muret.	23,000 MI	14,00	322,00
4	Fondation à la tarière diam 600, profondeur 1m	6,000 U	174,90	1 049,40
5	Pose des éléments, scellements sur plots	23,000 MI	52,50	1 207,50
6	F. et mise en oeuvre de terre végétale et mise en place des terres en place	1,000 F	380,00	380,00

Total H.T.	5 813,20
Total T.V.A. 20,00 %	1 162,64
TOTAL T.T.C. (Euros)	6 975,84
<small>(Total T.T.C. en FRF : 45 758,51)</small>	

Il est demandé au Conseil municipal de retenir l'offre de la SAS WICKER.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **RETIENT** l'offre de la SAS WICKER située 8, rue principale à SCHAFFHOUSE SUR ZORN 67 270 HOCHFELDEN d'un montant de 5 813,20 € HT.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme.

Le Président, Francis WOLF, le maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Jeannot KLEIN, **adjoint au maire.**

